



# MAIRIE DE FREMECOURT

Arrondissement de Pontoise

Département du Val d'Oise

Canton de Marines

☒ Rue du Four - 95830 FREMECOURT

☎ : 01 34 66 62 84 - ☎ : 09 70 60 52 54

mail : [mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2015 sous la présidence de Denis BOUILLIANT, maire de Frémécourt.

La séance est ouverte à : 20 h 30

Membres présents : 15

Etaient présents : DEVALOIS Jean-Pierre, TEYSSOT Chantal, ZAMIA Eric, BALAN Stéphane, ROSIER Claude-Bernard, VALETTE David, BAHRI Joëlle, GILLES José, CHEVALLIER Mickaël, CATELON Monique, BOUILLE-HUET Sophie, BATTAIS Marie-Pierre, VINCENT Brigitte, POPLUHAR Marina.

Secrétaire de séance : GILLES José

Invités : LAVALLEY Patricia, secrétaire de mairie

Lecture est faite de l'ordre du jour.

### 1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 7 avril 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

### 2) CONVENTION AVEC LE S.I.A.R.P.

Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention soumise à la commune par le S.I.A.R.P. (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise) concernant la mise à disposition du syndicat des installations de tout-à-l'égout et d'eaux pluviales de la commune, conformément au tableau annexé à ladite convention.

### 3) PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil donne pouvoir au maire de gérer le personnel communal périscolaire, et en particulier le remplacement de Mme Caroline Freslon, dont le contrat CDD ne sera pas reconduit.

### 4) TERRAINS SITUÉS EN ZONE UEP DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La zone UEP du PLU est destinée à accueillir d'éventuels équipements publics.

**a) Extension du cimetière**

Le Conseil donne pouvoir au maire de préparer avec le géomètre et le notaire de Marines les dossiers nécessaires à l'acquisition d'une parcelle de terre appartenant à M. Bouilliant cadastrée W-34 (partie), destinée à l'extension du cimetière, et à la mise en vente d'une pièce de terre appartenant à la commune cadastrée U-16, de sorte que les deux opérations se compensent approximativement.

**b) Proposition d'acquisition d'un terrain**

Le PLU a posé une réserve communale sur la parcelle cadastrée B-1181, située en face de la mairie à l'angle de la rue de Cléry et de la rue de la cavée. Cette parcelle de 911 m<sup>2</sup>, qui n'est pas constructible, a été estimée par les domaines à 45 euros le mètre carré. Le maire propose au Conseil de faire aux propriétaires, la famille Crochard, une offre d'acquisition par la commune, sur la base de cette estimation. Il demande que le vote sur cette question soit secret et désigne Mme Devalley pour collecter les bulletins de vote. Le dépouillement des 15 bulletins fait état de 12 Oui et 3 Non, de sorte que cette proposition est adoptée.

**5) STATIONNEMENT DEVANT L'ENTREE DE L'ECOLE**

Le Conseil, suivant l'avis du maire, est d'avis de prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement sur le trottoir devant l'entrée de l'école, sauf pour livraisons ou travaux communaux, et à mettre un panneau circonstancié. Les gendarmes seront sollicités en cas de nouvelles infractions.

**6) PASSAGE AU ZERO PHYTO A LA DEMANDE DU PNR**

Le Parc Naturel Régional du Vexin français demande à la commune d'adhérer au principe du « Zéro phyto », consistant à renoncer progressivement à l'utilisation de pesticides dans les espaces communaux. Le dossier ayant été communiqué à la dernière minute, la question est repoussée au prochain Conseil municipal.

**7) ECHANGES D'ENFANTS DES ECOLES ENTRE FREMECOURT ET CORMEILLES**

Vu les effectifs prévus, la commune de Cormeilles est la limite de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine, pour quelques élèves de maternelle (GS) seulement. Vu le manque de locaux et le coût que cela occasionnerait, des pourparlers ont été engagés avec Frémécourt, qui envoie ses enfants de maternelle (PS et MS) à Cormeilles.

Les effectifs à Frémécourt ne devant pas augmenter, les enfants en surnombre à Cormeilles pourraient être accueillis à Frémécourt, si les parents en sont d'accord. L'Inspection académique a donné son feu vert.

**8) QUESTIONS DIVERSES :**

**a) REUNION AVEC LES PARENTS D'ELEVES**

Une réunion est prévue en mairie avec les parents d'élèves vendredi 3 juillet à 18 h 30. Seront notamment évoqués les départs de deux institutrices de Frémécourt.

**b) TRAVAUX**

Les trottoirs et bordures chemin de la cavée sont en voie d'achèvement.

Un problème d'éclairage public affecte le chemin de la Marette, à cause sans doute d'un court-circuit, ou d'un accrochage lors de travaux. Un électricien a été sollicité.

**c) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**

L'union des maires se réunira prochainement pour protester à nouveau contre la baisse des DGF des communes (-10 % à Frémécourt et beaucoup plus encore pour d'autres).

**d) ECOLE DE MUSIQUE**

Seuls deux enfants de Frémécourt fréquentent l'école de musique à Marines, alors que la commune paye pour cela 994 euros. Le Conseil est d'avis de demander la sortie de la commune du syndicat pour l'an prochain.

**e) CIRCULATION CHEMIN TEYSSOT**

De nombreux véhicules empruntent le chemin Teyssot, malgré l'interdiction sauf aux riverains, et certains de ces derniers demandent un ralentisseur. La question est soumise à la réflexion des élus pour la prochaine séance.

**f) CHATS ERRANTS**

Face à la multiplication des chats errants, et conformément à l'article L-211-27 du Code rural, le Conseil est d'avis de prendre un arrêté permettant de faire stériliser les chats errants. M. Schwab offre de capturer les chats en question, de les faire stériliser gracieusement par la Fondation Bardot, et de les relâcher ensuite sur le lieu de leur capture. Il est à noter que cette opération ne peut concerner que des chats non identifiés.

**g) CANICULE**

Vu les températures caniculaires (35 à 40 ° C) qui règnent en ce moment, la préfecture recommande de veiller sur les personnes fragiles et de réduire les émissions polluantes.

**h) ADMISSION DE LA COMMUNE DE BERVILLE A LA C.C.V.C.**

La commune de Berville demande à intégrer la Communauté de Communes Vexin Centre. Le principe a été adopté par le bureau de la C.C.V.C., après s'être assuré que la commune n'avait pas de passif. Le vote définitif interviendra à la rentrée.

**i) FETE COMMUNALE DU 20 JUIN**

La fête communale du 20 juin dernier, avec spectacle de l'école, jeux, repas et soirée dansante a été un franc succès, avec plus de 100 personnes et un temps très agréable. Les recettes ont été d'environ 1.500 euros pour environ 2.200 euros de dépenses.

**j) PRET DE LA SALLE COMMUNALE**

L'association de Self défense de Marines demande à utiliser la salle communale pour des séances d'initiation hebdomadaires à cette pratique. Le Conseil en est d'accord, sous réserve d'une participation financière aux frais d'utilisation de la salle, qui sera fixée par une convention.

**k) S.M.I.R.T.O.M.**

Le Syndicat des Ordures ménagères demande à être prévenu un mois à l'avance en cas de travaux sur le parcours des bennes à ordures. Le possible sera fait, sachant que certaines interventions ne sont annoncées qu'à la dernière minute.

**l) TRI SELECTIF DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil demande que soit mis en place de manière effective le tri sélectif à l'école, à la cantine-garderie et à la mairie, les poubelles de tri sélectif étant sous employées. Il conviendra de sensibiliser le personnel communal, les femmes de ménage et les nouvelles institutrices. Des poubelles d'intérieur spéciales seront acquises pour la rentrée.

**m) SUBVENTIONS**

Le Conseil entérine les subventions accordées à l'association Histoire et Patrimoine du Vexin, domiciliée à Frémécourt, à savoir 400 euros de subvention de fonctionnement pour les années 2014 et 2015, plus 1.000 euros de subvention exceptionnelle pour participer à l'édition d'un ouvrage consacré à l'histoire du village.

**n) PROPOSITIONS DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

La Commission communication s'est réunie le 26 juin dernier, et a souhaité soumettre plusieurs propositions au Conseil :

En ce qui concerne la création d'adresses mails municipales pour les conseillers qui le souhaitent, le Conseil n'adhère pas à cette proposition, qui est rejetée.

Concernant la création de listes de diffusion d'informations municipales pour les administrés qui le souhaitent, le Conseil est d'avis de créer une seule liste de diffusion, qui sera associée à une adresse municipale à créer.

Concernant l'ouverture d'une page Internet *Freecycle* pour Frémécourt (Organisation qui met en relation des personnes ayant des objets à donner avec des personnes intéressées), le Conseil est d'accord pour créer cette page et pour insérer un lien sur le site Internet de la commune.

Le Conseil approuve le fait que les procès-verbaux du Conseil doivent être transcrits et publiés dans les délais les plus brefs.

**o) DEMANDE DE PRISE DE PAROLE**

M. et Mme Crochard, demeurant à Marines et assistant au Conseil, propriétaires du terrain mentionné à l'article 4b), demandent la parole, ce qui leur est accordé par M. le maire. Ils demandent des explications sur le prix estimé de ce terrain, et contestent son classement en zone UEP. Il leur a été répondu que le prix a été fixé par les domaines, seuls compétents en la matière, et que le classement au PLU, qui le rend inconstructible, a été effectué par la précédente municipalité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22 h 40.**